

SEEYOND



Seeyond

Politique d'investissement durable

Mars 2022

SOMMAIRE

I.	Notre philosophie	3
II.	L'historique de notre approche	3
III.	Notre organisation.....	5
IV.	L'Investissement Durable dans notre gestion	6
V.	Notre Engagement Actionnarial	10
	Mentions Légales.....	13

I. NOTRE PHILOSOPHIE

En tant que gestionnaire d'actifs, Seeyond considère de sa responsabilité fiduciaire envers ses clients d'intégrer une politique d'investissement responsable dans ses processus d'investissement.

Il est en effet important pour nous de mener nos activités d'investissement dans le respect des principes fondamentaux établis sur les principaux référentiels normatifs internationaux, notamment ceux fixés par l'initiative des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UN PRI ou PRI), et d'adopter une approche d'investissement de long terme au bénéfice de nos clients.

De plus, Seeyond offre des stratégies quantitatives* qui cherchent une rémunération optimale du risque. Afin d'atteindre cet objectif, Seeyond cherche à appréhender les risques dans leur globalité. Seeyond prend ainsi en compte les risques financiers mais aussi les risques extra-financiers afin d'analyser tous les risques qui pourraient peser sur les profils de rendement-risque des portefeuilles que nous gérons. Cette vision de l'investissement responsable s'inscrit dans la continuité de notre approche d'investissement par les risques et des objectifs à long terme de nos stratégies. C'est aussi un moteur dans la démarche continue d'amélioration de nos pratiques en tant que gestionnaire d'actifs et nos engagements en tant qu'acteur responsable.

II. L'HISTORIQUE DE NOTRE APPROCHE

Seeyond et ses collaborateurs sont engagés dans une démarche d'Investissement Responsable depuis de nombreuses années. Filialisée le 1er janvier 2018, Seeyond était auparavant, et depuis 2012, une division de gestion de la société Natixis Asset Management (aujourd'hui Ostrum AM), société de gestion d'actifs signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies¹ (UNPRI) depuis 2008.

Fidèle à ces engagements, Seeyond a défini l'Investissement Responsable comme un axe de développement stratégique dès sa filialisation. La société s'est engagée à intégrer les dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans ses produits.

Depuis 2018, Seeyond a développé sa propre philosophie et une approche de l'Investissement Responsable adaptée à sa spécialisation en gestion quantitative active. Son engagement sur ces sujets a eu pour résultat :

- La formalisation de son engagement en tant qu'investisseur responsable avec la signature des UNPRI dès sa première année d'existence (décembre 2018)

¹ L'initiative PRI coopère avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'investissement responsable. Elle vise à déterminer les liens entre les investissements et les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et à aider les signataires à incorporer ces questions à leurs décisions relatives à l'investissement et à l'actionnariat. Pour plus d'informations : www.unpri.org

- La recherche d'amélioration constante de sa démarche en tant qu'investisseur responsable en adéquation avec sa spécialité en gestion quantitative active
 - Création du premier fonds géré en intégration ESG en 2017
 - Définition d'une politique d'exclusion propriétaire
 - Enrichissement de sa politique d'engagement actionnarial
- L'exploration de nouvelles voies d'intégration des critères extra-financiers en adéquation avec la spécificité de ses processus de gestion
- L'obtention du Label ISR², décernés par le Ministère de l'Economie et des Finances, pour certains fonds gérés selon des processus de gestion intégrant les critères ESG.

Au 31/12/2021, Seeyond gère 2,2 milliards d'euros en intégration ESG labellisés ISR, soit 26% de ses encours totaux et 43% des encours actions. (Source : Seeyond)

Historique de la démarche d'investisseur responsable de Seeyond :



Source : Seeyond, au 31/12/2021

² Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances et a pour but de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets. Pour plus d'informations : www.lelabelisr.fr

III. NOTRE ORGANISATION

Seeyond a développé une organisation cohérente avec sa philosophie d'investissement et l'implémentation de la politique IR de la société dans ses processus de gestion quantitatifs actifs. Cette organisation, qui implique tous les collaborateurs de la société de gestion s'articule autour de plusieurs instances et initiatives :

- **Le Comité Investissement Responsable** composé de 5 membres : le Directeur Général Délégué / Directeur des Gestions, le Directeur du Développement ainsi qu'un membre de la gestion, de la recherche quantitative et du développement. Ce comité centralise et pilote les sujets ESG et assure un suivi des projets autour de l'investissement responsable.
- **Le Comité Exécutif** valide de façon a minima trimestrielle les travaux du Comité d'Investissement Responsable. Il est également sollicité pour validation des décisions structurantes concernant la politique IR et la stratégie de la société. Le but de ces interactions entre les deux comités est de garantir que la conduite opérationnelle des projets ESG s'inscrit de façon cohérente dans les orientations stratégiques de Seeyond en matière d'ESG

Chaque membre du Comité Exécutif peut de plus être amené à piloter par délégation du Comité d'investissement Responsable certains projets liés à l'investissement responsable d'un point de vue opérationnel.

- **Les équipes de gestion, d'implémentation de portefeuille et de la recherche quantitative** sont totalement impliquées dans l'activité d'investissement responsable au niveau de la gestion mais aussi au niveau des travaux réalisés dans le but d'améliorer la prise en compte des critères ESG dans les processus de gestion quantitatifs dont ils ont la charge.
- **Le Comité d'Exclusion** rassemble chaque trimestre tous les collaborateurs impliqués dans la construction, la maintenance, le contrôle et l'évolution de la liste d'exclusion de Seeyond (ainsi que de celles spécifiques aux clients dédiés). Il décide de l'évolution et de l'implémentation des listes d'exclusion s'appliquant aux portefeuilles gérés par Seeyond.

Enfin, les sujets liés à l'investissement responsable ne sont pas limités à des professionnels dédiés à l'IR. Au contraire, tous les collaborateurs de Seeyond sont sensibilisés aux sujets IR : Seeyond se donne comme objectif de **former l'ensemble de ses collaborateurs chaque année sur des sujets ESG**, notamment par l'intermédiaire d'intervenants spécialistes externes. A titre d'illustration, tous les collaborateurs qui intègrent la société suivent l'une des formations proposées par la PRI Academy pour acquérir les connaissances essentielles sur l'Investissement Responsable. En complément, chaque collaborateur participe chaque année au programme de formation organisé par Seeyond afin d'améliorer sa compréhension des enjeux liés à l'investissement Responsable. En 2021, ces formations ont couvert des sujets variés tels que la biodiversité, la finance durable ou le climat.

IV. L'INVESTISSEMENT DURABLE DANS NOTRE GESTION

Champ d'application

Fonds ouverts

Seeyond applique son approche en matière d'exclusions de façon exhaustive et cohérente avec sa philosophie à tous les fonds ouverts en actions gérés de façon directe ou par délégation (excepté les fonds indiciaires visant à répliquer au plus près les indices généraux sous-jacents) ainsi qu'aux poches de gestion actions gérées pour le compte de fonds ouverts Multi-Asset ou de Volatilité.

De la même manière, Seeyond applique également à ce périmètre son approche en matière d'engagement (politique de vote et engagement collaboratif).

De plus, Seeyond a souhaité développer une large gamme de fonds ouverts en actions intégrant des principes d'investissement durable plus rigoureux au sein des processus de gestion. Certains de ses fonds sont caractérisés par leur classification selon l'article 8 du Règlement SFDR, et peuvent également avoir obtenu le Label ISR (vous trouverez la liste de ces fonds sur notre site internet : **Nos Fonds**).

Fonds dédiés ou mandats de gestion

Les stratégies de gestion de Seeyond peuvent aussi s'inscrire dans des fonds dédiés ou des mandats de gestion en actions, pour mieux adapter les caractéristiques de la gestion aux souhaits et aux contraintes des clients. Dans ce cadre, nous proposons également systématiquement la politique de Seeyond. De plus, notre infrastructure quantitative adaptable permet de développer des stratégies d'investissement responsable sur-mesure et de prendre en compte des listes d'exclusions spécifiques ou une intégration spécifique des critères ESG.

Pratiques d'investissement durable

Seeyond décline sa stratégie en matière d'investissement durable selon 4 dimensions principales selon les fonds concernés :



Ces dimensions représentent chacune une partie de l'approche de Seeyond, à la fois singulière et complémentaire des autres, tant au niveau de la société que pour chaque fonds géré par Seeyond.

Exclusions

Seeyond applique à tous les portefeuilles les exclusions réglementaires décrites ci-dessous :

- **Etats blacklistés :**
Seeyond n'investit pas dans les pays sous embargo américain ou européen ou mentionnés sur la liste de l'UE des juridictions non coopératives à des fins fiscales, ou encore identifiés par le Groupe d'Action Financière (GAFI) ou par l'UE comme présentant des déficiences stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme,
- **Mines antipersonnel et bombes à sous-munition :**
Exclusion de toute entreprise impliquée dans la production, l'utilisation, le stockage, la vente et le transfert de mines antipersonnel et de bombes à sous-munition conformément à la convention d'Ottawa et au Traité d'Oslo, dont la France est signataire.

Par ailleurs, Seeyond refuse de soutenir via son activité, des secteurs ou des émetteurs ne respectant pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va en effet de la crédibilité de son approche responsable et de sa responsabilité fiduciaire vis à vis de ses clients. Ainsi, Seeyond applique, sur les actions, les politiques d'exclusion suivantes :

- **Armement controversé :**
 - Armes chimiques et biologiques* : exclusion de toute entreprise impliquée dans la production, l'utilisation, le stockage, la vente et le transfert d'armes chimiques et biologiques
 - Armes à uranium appauvri* : exclusion de toute entreprise impliquée dans la production, l'utilisation, le stockage, la vente et le transfert d'armes à uranium appauvri.
 - Tabac* : Exclusion des émetteurs liés à la production de tabac
 - Charbon* : Exclusion des émetteurs dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient soit de l'extraction de charbon, soit de la production d'énergie obtenue à partir du charbon.
 - Energies fossiles non-conventionnelles :
 - Gaz ou pétrole de schiste* : exclusion des entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires est issu de l'activité d'exploration ou de production de pétrole et gaz de schiste et qui utilise la fracturation hydraulique et le forage comme méthode d'extraction.
 - Sables bitumineux* : exclusion des entreprises dont plus de 10% de la production totale moyenne de pétrole est issue de l'extraction à partir de sables bitumineux.
 - Zone Arctique* : exclusion des entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires est issu de de l'activité de forage (pétrole et gaz) dans la région Arctique.

- « **Worst offenders*** » :

- Exclusion de toutes les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies (the UN Global Compact) relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.
- Exclusion des entreprises sujettes aux controverses les plus sévères³.

** hors portefeuilles indiciels contraints par leur indice de référence et portefeuilles clients spécifiques auxquels la politique du client s'applique.*

Cette liste d'exclusions est revue tous les trois mois par notre Comité d'Exclusion, et a vocation à être enrichie en fonction de nos travaux de recherche, ainsi que des recherches des groupes de réflexion de place auxquels nous participons.

³ Les controverses sévères sont identifiées à l'aide de la méthodologie élaborée par la société Sustainalytics. Selon cette méthodologie Sustainalytics établit un système de notation des controverses affectant les émetteurs suivis (sur une échelle de 1 à 5 selon la gravité de la ou des controverses identifiées par les analystes de la société). Nous excluons systématiquement les sociétés visées par une controverse de niveau 5. Cette catégorisation résulte de violations flagrantes, de fréquence d'incidents élevée, d'une très mauvaise gestion des risques ESG ou d'un manque d'enclin de l'entreprise de faire face à ces risques.

Intégration ESG

Au-delà de la politique d'exclusions, Seeyond cherche en permanence à améliorer ses processus de gestion de façon à générer une valeur ajoutée financière mais aussi durable.

La prise en compte, dans la construction de portefeuille, de l'ensemble des critères permettant d'évaluer toutes les dimensions de risques, qu'ils soient financiers ou extra-financiers, permet de mieux comprendre les enjeux (risques) matériels auxquels sont exposés les émetteurs et de mesurer leurs expositions à ces risques. Cette notion d'évaluation de l'exposition aux risques (enjeux matériels) est cohérente avec l'ADN de Seeyond : mettre le risque au cœur de la construction de portefeuille, et ce dans un souci permanent de recherche d'un équilibre juste entre création de performance et prise de risque.

Dans ce cadre, depuis 2017 avec la création d'un premier fonds géré en intégration ESG, Seeyond a progressivement augmenté la part de ses encours dont la gestion prend en compte les critères ESG dans la sélection de titres et dans la construction de portefeuille.

Par ailleurs, Seeyond a lancé un certain nombre d'initiatives de recherche d'amélioration dans les portefeuilles concernés par l'intégration ESG. Ces objectifs peuvent concerner :

- L'amélioration des notes ESG,
- La réduction de l'empreinte carbone
- L'amélioration de l'indépendance des Conseils d'Administration.

Seeyond entend par ailleurs poursuivre ses recherches de façon continue afin d'enrichir ces initiatives d'autres pistes d'amélioration ESG.

De plus, dans son approche de gestion quantitative Seeyond a développé un savoir-faire original en matière de gestion des données ESG (fournies par plusieurs types de fournisseurs externes) lui permettant d'intégrer des dimensions de développement durable dans les portefeuilles sous deux prismes différents :

- La recherche de surperformance liée à la gestion responsable
- L'optimisation du risque, mêlant la prise en compte des risques financiers et extra-financiers.

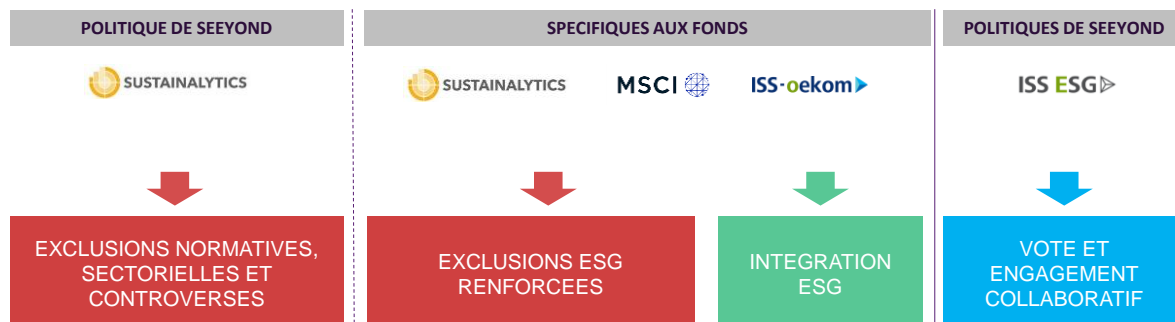
Cette approche en matière de risque, cohérente avec la philosophie de Seeyond, a permis de construire des portefeuilles pour lesquels l'intégration des données ESG est au cœur de l'évaluation des risques des émetteurs sur lesquels nous sommes susceptibles d'investir. Nous sommes convaincus que la gestion du risque ESG doit être intégrée dans nos portefeuilles autant que la recherche de surperformance potentielle liées au traitement des données ESG.

Enfin, en tant que spécialiste de la gestion quantitative active, Seeyond a souhaité concentrer son approche ESG sur l'accessibilité et le traitement des données extra-financières brutes afin de les intégrer de manière optimale dans ses approches d'investissement. Seeyond a, pour ce faire, sélectionné des fournisseurs spécialisés dans l'analyse extra-financière afin d'avoir un accès direct à leurs méthodologies, à leurs notations et aux différentes métriques.

Ayant par ailleurs constaté des différences significatives entre les résultats fournis par différents prestataires externes de données ESG, et pour ne pas dépendre d'un prisme d'analyse et une méthodologie spécifiques à un fournisseur, Seeyond a décidé de s'appuyer sur plusieurs prestataires externes afin de former l'univers d'investissement éligible pour y sélectionner des titres selon un processus de gestion intégrant les critères ESG. Tout comme ses modèles propriétaires, Seeyond cherche constamment à améliorer son approche ESG. C'est aussi le cas des données sources utilisées qui peuvent être amenées à évoluer. En effet, Seeyond cherche à sélectionner celles qui paraîtront les plus pertinentes au regard, d'une part des problématiques

et réglementations liées à l'ESG et d'autre part, de ses processus de gestion et de leur couverture des univers d'investissement.

Pour la bonne réalisation de nos travaux, nous nous appuyons sur les sources internes et les prestataires externes suivants :



Source : Seeyond, au 31/12/2021

V. NOTRE ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Seeyond considère qu'il est essentiel de compléter ses pratiques d'investissement responsable par une politique d'engagement actionnarial qui permette de sensibiliser les émetteurs aux différents sujets clefs pour promouvoir le financement d'un développement plus durable.

Seeyond a défini une politique d'engagement actionnarial cohérente avec ses approches de gestion modélisées d'une part et ses engagements en tant que signataire des UN PRI d'autre part.

Cette politique consiste en une politique de vote et un engagement collaboratif reflétant l'ambition de la société à aider à la promotion d'une meilleure intégration des problématiques ESG par les sociétés émettrices.

Politique d'engagement actionnarial

Politique de vote

Seeyond a vocation à voter pour **100% des émetteurs** qu'elle détient, toutes zones géographiques confondues. La société exerce ses droits de vote en assemblée générale sur un large univers et en prenant en considération les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'approche de Seeyond se matérialise par l'exercice du droit de vote en vue de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG dans les réflexions stratégiques des entreprises. Pour cet exercice, Seeyond a recours à un spécialiste en solutions de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable (RI) au niveau mondial : Institutional Shareholder Services (ISS). Ainsi, pour l'exercice de ses droits de vote, Seeyond a adopté les recommandations de la politique *Sustainability* d'ISS. Cette politique s'avère correspondre au mieux à l'approche ESG de Seeyond et notamment à ses engagements en tant que signataire des PRI.

Les principes directeurs de la politique de vote sont les suivants :

1. Droits des actionnaires
 - Structure du capital
 - Intégrité des comptes et transparence de la communication
 - Indépendance des commissaires aux comptes
2. Structure de gouvernance
 - Indépendance du Conseil d'administration
 - Composition et disponibilité du Conseil
 - Eléments ESG
 - Responsabilité climatique
3. Politique de rémunération
4. Enjeux environnementaux et sociaux
 - Résolutions du management concernant le climat
 - Résolutions des actionnaires concernant le climat

Accéder aux votes de Seeyond

Rapport sur l'exercice des droits de vote 2021

Plus de détails sur les recommandations de la politique Sustainability - Actions américaines.

Plus de détails sur les recommandations de la politique Sustainability - Actions internationales.

Engagement collaboratif

Afin d'appliquer le principe 5 des UN PRI, Seeyond a choisi de compléter sa politique de vote par une démarche d'engagement collaborative. A travers le service Engagement Collaboratif d'ISS, Seeyond participe à des initiatives sélectionnées sur la base des principaux standards normatifs internationaux (directives de l'OCDE, de l'ILO, du UN Global Compact, etc.).

Seeyond participe à l'initiative « Pooled Engagement » d'Institutional Shareholder Services qui aide les investisseurs à s'engager collectivement sur le sujet des performances ESG des entreprises. Grâce à cet engagement collaboratif, Seeyond, aux côtés d'autres investisseurs, exprime ses préoccupations à l'égard des entreprises identifiées par la recherche ISS comme n'ayant pas répondu aux allégations d'impacts négatifs sur une question sociale ou environnementale, en violation des normes internationales. Les normes internationales visées sont entre autres les Principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) et les Principes directeurs de l'OCDE. Le cadre de recherche normalisé prend également en compte les liens avec les Objectifs de Développement Durable. Les engagements couverts relèvent des thématiques suivantes en lien avec les normes internationales :

- > Droits de l'homme,
- > Droits du travail,
- > Environnement,
- > Anti-corruption

Au cours de la phase de recherche, l'équipe d'ISS mène un dialogue approfondi avec des entreprises et des experts pour valider tous les faits pertinents sujets à controverse. La recherche approfondie basée sur les normes internationales met en exergue les lacunes des entreprises à traiter les allégations signalées. ISS sélectionne une centaine d'entreprises chaque année. Seeyond détermine ensuite à sa discrétion les engagements auxquels elle souhaite participer. Le processus de l'engagement se définit comme suit :

- > Définition des objectifs : clairs et atteignables
- > Conduite du dialogue : lettres, mails et entretiens physiques ou téléphoniques
- > Appréciations des réponses : vérification et évaluation par des experts
- > Finalisation de l'engagement : clôture du sujet, extension ou interruption

Plus de détails sur la politique d'Engagement Collaboratif d'ISS.

MENTIONS LEGALES

Seeyond

43 Avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris – France

Tél. : +33 1 58 19 09 80

Société anonyme au capital de 4 963 183 euros

Agréée en qualité de Société de Gestion de Portefeuille sous le numéro GP 17000034

Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 525 192 720

Ce document est destiné à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF II. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Seeyond.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Seeyond à partir de sources qu'elle estime fiables. Seeyond se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Seeyond. Seeyond ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Les fonds cités dans ce document ont reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers ou de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg, et sont autorisés à la commercialisation en France ou éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Préalablement à tout investissement, il convient de vérifier si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans un fonds. Les caractéristiques, le profil de risque/rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un OPCVM/FIA sont décrits dans le DICI. Le DICI et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Seeyond. Le DICI doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Dans l'hypothèse où un OPCVM/FIA fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Conformément aux conventions signées par la France, Seeyond exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.